

# **NAGE AVEC PALMES** **DÉTECTION**

## **RENCONTRES FRANCO-ALLEMANDE (OFAJ)**

**Du 7 au 12 juillet 2019  
Saarbrücken (Allemagne)**

## A - OBJECTIFS

### ARTICLE A1 - OBJECTIFS

**A1.1** – Les objectifs généraux :

- ✓ Développer le rapprochement et la compréhension mutuelle entre la jeunesse française et allemande
- ✓ Promouvoir des compétences interculturelles et linguistiques sous forme d'échanges sportifs
- ✓ Effacer les réticences des jeunes à parler et créer une dynamique de groupe franco-allemande

**A1.2** – Les objectifs sportifs :

- ✓ Valoriser la polyvalence
- ✓ Apprendre à vivre au sein d'un collectif et développer l'esprit d'équipe
- ✓ Échanger et mutualiser entre entraîneurs sur la thématique de la détection des talents et des potentialités

### ARTICLE A2 - PUBLICS CONCERNÉS

**A2.1** – Les sportifs concernés par le présent règlement :

- ✓ Minimes 2 (sportifs nés en 2006)
- ✓ Cadets 1 (sportifs nés en 2005)

### ARTICLE A3 – PROGRAMME D'ACTION

**A3.1** – Sportifs : participation à un stage de 5 jours à Saarbrücken (Allemagne) du 7 au 12 juillet 2019

**À signaler que dans le programme d'action OFAJ sont incluses 2 journées d'étude à destination des Entraîneurs (Entraîneurs Nationaux Fédéraux et Entraîneurs des clubs labellisés dans le PPF « Club Formateur de niveau 2 » ou « Club Élite »). En 2019, ces journées d'études se dérouleront à Marseille, au siège de la fédération, du 13 au 15 décembre 2019.**

## B – MODALITÉS DE SÉLECTION

### ARTICLE B1 – COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

**B1.1** – La sélection sera établie à partir des performances réalisées lors du :

- ✓ Minimes 2 : Trophée National Minime Damien Hébert qui se déroulera à Abbeville du 4 au 5 mai 2019
- ✓ Cadets 1 : Championnat de France Elite N1 Piscine qui se déroulera à Limoges du 10 au 12 mai 2019

### ARTICLE B2 – PERFORMANCES À RÉALISER

**B2.1** – Minimes 2 : figurer au classement général de la compétition de sélection précisées au B1.1.

**B2.2** – Cadets 1 : avoir réalisé un Temps Détection Cadet (TDC), lors de la compétition de sélection précisées au B1.1, dans au moins 2 épreuves parmi :

- ✓ 50 AP
- ✓ 50 SF - 100 SF – 200 SF – 400 SF
- ✓ 50 BI – 100 BI – 200 BI – 400 BI

**B2.3** - Les Temps Détection Cadet (TDC) sont précisés au chapitre « E » du présent règlement

### ARTICLE B3 – SÉLECTIONS

**B3.1** – Minimes 2 : les 4 premières filles et les 4 premiers garçons au classement général du Trophée Damien Hébert 2019, nés en 2006, sont proposés à la sélection.

**B3.2** – Cadets 1 : à l'issue de chaque épreuve inscrite au programme des Rencontres Mondiales Jeunes (cf. A3.2), les compétiteurs **qui satisfont les règles définies au B2.2** marquent des points selon le barème suivant :

- ✓ 1<sup>er</sup> de l'épreuve : 0 point
- ✓ 2<sup>ème</sup> de l'épreuve : 2 points
- ✓ 3<sup>ème</sup> de l'épreuve : 3 points
- ✓ 4<sup>ème</sup> de l'épreuve : 4 points
- ✓ Etc...

Un classement final est effectué en additionnant les points des courses dans lesquelles le sportif a réalisé un Temps Détection Cadet (TDC).

**Dans le respect des quotas précisés au B4**, les sportifs qui obtiennent **le moins de points au total de leurs 2 meilleures courses**, chez les filles et les garçons, sont proposés à la sélection.

**B3.3** – Seuls les cadets non sélectionnés en équipe de France Junior 2019 peuvent être proposés à la sélection au stage OFAJ.

#### **ARTICLE B4 – EFFECTIFS**

**B4.1** – Le nombre de sportifs sélectionnables est au maximum de **16 nageurs (8 filles – 8 garçons)**.

#### **ARTICLE B5 – DÉPARTAGE**

**B5.1** - En cas d'égalité pour la 8<sup>ème</sup> place chez les filles ou les garçons, le sportif qui obtient le moins de points au total des 3 meilleures courses tel que prévu au B3.2 est prioritairement proposé à la sélection.

### **C - LISTE NOMINATIVE DES SÉLECTIONNÉS**

**C1** - La liste de sportifs invités à participer aux rencontres NAP OFAJ sera validée par le DTN au plus tard le 23 mai 2019.

**C2** – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur assurance et d'un certificat médical à jour seront proposés à la sélection.

**C3** – Le DTN établit une liste hiérarchisée des sportifs « réservistes » auxquels il peut être fait appel en cas d'empêchement d'un sportif.

**D - « TEMPS DÉTECTION CADET »**

50 SF	Homme	Femme
WRJ	00:15,61	00:17,53
TE	00:18,60	00:20,70

50 BI	Homme	Femme
WRJ	00:18,79	00:22,16
TE	00:22,30	00:24,80

50 AP	Homme	Femme
WRJ	00:14,51	00:16,29
TE	00:17,20	00:19,20

100 SF	Homme	Femme
WRJ	00:34,68	00:38,28
TE	00:41,50	00:45,70

100 BI	Homme	Femme
WRJ	00:41,56	00:47,16
TE	00:48,20	00:54,30

200 SF	Homme	Femme
WRJ	01:21,03	01:26,39
TE	01:34,00	01:42,00

200 BI	Homme	Femme
WRJ	01:34,03	01:42,46
TE	01:49,00	02:00,00

400 SF	Homme	Femme
WRJ	02:59,77	03:12,86
TE	03:30,00	03:40,00

400 BI	Homme	Femme
WRJ	03:26,69	03:49,22
TE	03:58,00	04:19,00